

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Séance du 30/11/2022

2^{ème} lecture

Délibération n° 85

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 3

- dont « pour » : 3

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 26 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO, le mercredi 30 novembre 2022 à 8heures 30 minutes.

S'agissant d'une 2^{ème} lecture le conseil a pu valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents :

BOINAHERY Ibrahim, ATTIBOU Zainati et IBRAHIMA Saïd Maanrifa,

Etaient absents :

BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssef, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, Mohamed Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchaty, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi. ABDOU ELOIHIDE Dhatia

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits antérieurs au remboursement de la dette (CGCT / Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)) ;

Considérant la nécessité de garantir l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du 1^{er} janvier au vote du budget primitif 2023 ;

Considérant que l'autorisation du conseil au président précise le montant et l'affectation des crédits ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- D'autoriser le président à *faire application de l'article L1612-1* modifié du CGCT
- De dire que l'autorisation porte sur les dépenses d'investissement suivantes

Numéro des opérations	Intitulé des opérations	Crédits budget 2021	Autorisation
14	Elaboration PLUI-H	275 000,00 €	68 750,00 €
18	Aire récréative de Chiconi	400 000,00 €	100 000,00 €
21	Aménagement Baie de de Soulou	250 000,00 €	62 500,00 €
30	Marché proximité Mtsangamouji	996 679,00 €	249 169,75 €
62	Route d'accès au lycée de Mtsangamouji	150 000,00 €	37 500,00 €
63	Sécurisation et valorisation Soulou	450 000,00 €	112 500,00 €
	Total	2 521 679,00 €	630 419,75 €

- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30/11/2022

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO



Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 01/12/2022
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**